

INSTITUTION
D'AMÉNAGEMENT
DE LA VILAINE

ROCHE
BERNARD
2010

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Vendredi 12 Février 2010

A 9 h 00 – à LA ROCHE BERNARD

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **Vendredi 12 Février 2010** à 9 h 00 dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de M. Yvon MAHE.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine

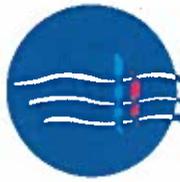
ABSENTS EXCUSES :

- Monsieur André TRILLARD, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan, ayant donné pouvoir à Monsieur BROHAN
- Monsieur Philippe BONNIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Auguste FAUVEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Michel ALLANIC, Directeur Général des Services I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V
- Monsieur Ludovic AUDIC, Responsable du service des Ouvrages hydrauliques
- Monsieur Bernard PAILLOT, Payeur départemental.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.



INSTITUTION
D'AMÉNAGEMENT
DE LA VILAINE

REUILLE
10010
35244

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Vendredi 12 Février 2010

A 9 h 00 – à LA ROCHE BERNARD

IV – QUESTIONS DIVERSES

1. – Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi

Depuis quelques mois, les collectivités territoriales peuvent employer en Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi (CAE passerelle) des jeunes diplômés de tous niveaux qui rencontrent des difficultés pour trouver un premier emploi.

La finalité de ces contrats est l'intégration du jeune, au terme du C.A.E. passerelle, dans le secteur privé d'où l'obligation de réaliser pendant le contrat, des périodes d'immersion dans le privé.

L'I.A.V. a été mandatée par la Commission Locale de l'Eau (CLE) pour mener les travaux de révision du SAGE-VILAINE, et il apparaît judicieux de faire appel à un jeune diplômé pour une mission d'analyse de l'adéquation des objectifs généraux de la Directive Cadre Européenne avec le diagnostic issu des analyses locales réalisées par les différents syndicats de bassin.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Décide de recruter en C.A.E. passerelle un jeune diplômé Master 2 « Ingénierie des hydrosystèmes et des bassins versants », pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} mars 2010, pour cette mission d'analyse et de développement territorial.
- Fixe la rémunération de ce contrat à 110 % du SMIC
- Sollicite le financement de l'Etat à hauteur de 90 % du SMIC
- Charge le Président d'effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes.

Pour extrait conforme
LE PRÉSIDENT

Yvon MAHE